



**PRÉFET
DE LA RÉGION
OCCITANIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Le Préfet

Toulouse, le **21 JUIN 2021**

Madame la présidente,

Par un courrier reçu le 23 décembre 2020, vous m'avez transmis la délibération de votre assemblée plénière du 11 décembre 2020 engageant la procédure de révision de la charte du Parc naturel régional (PNR) des Pyrénées Ariégeoises et approuvant le nouveau périmètre d'étude, qui prévoit une extension sur 26 communes à l'Est du périmètre actuel.

Conformément aux dispositions de l'article R. 333-6 du code de l'environnement, vous trouverez ci-après mon avis d'opportunité sur ce projet de révision de charte et, en particulier, sur l'extension de périmètre proposée.

Le périmètre :

Le périmètre d'étude proposé comprend les 138 communes classées depuis 2009 (141 initialement, réduit à 138 du fait des fusions) et les 26 nouvelles communes. Cette extension, qui correspond à 13 % de la surface et 30 % de la population du nouveau périmètre, est inscrite dans les limites des intercommunalités concernées par le PNR. Il n'a pas été considéré qu'il s'agissait d'une extension significative du périmètre du PNR.

L'extension propose une délimitation non plus hydrographique, axée aujourd'hui sur la rivière « Ariège », mais orographique conduisant à l'intégration, notamment, des communes de Foix, Tarascon-sur-Ariège et Les Cabannes. Elle met ainsi le PNR en conformité avec l'orographie valléenne qui le structure et forge son identité tout en s'inscrivant dans une logique de bonne gouvernance. L'extension permet, par ailleurs, d'intégrer des sites naturels et culturels remarquables qui s'inscrivent pleinement dans l'identité paysagère actuelle du PNR.

Enfin, le territoire des 138 communes déjà classées depuis 2009 n'a pas connu d'évolution notable de nature à remettre en cause leur classement au regard de la qualité et de la fragilité de leurs patrimoines naturel, paysager et culturel.

En conséquence, j'émetts un avis favorable sur l'opportunité de renouveler le classement du territoire du PNR des Pyrénées Ariégeoises et sur l'intégration dans son périmètre d'étude des 26 nouvelles communes proposées.

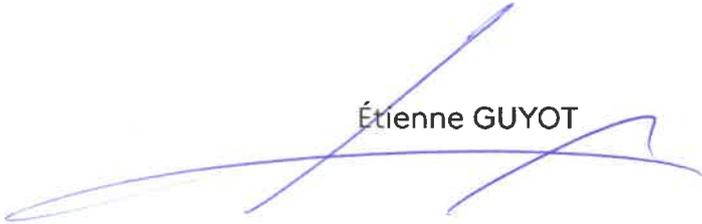
Les instances de gouvernance de la démarche :

- La sous-préfète de Saint-Girons participera avec le représentant de la DREAL au comité de pilotage mis en place pour la révision de la charte. Elle s'appuiera sur la DREAL Occitanie notamment pour l'animation des services. La DREAL sera à ce titre l'interlocutrice privilégiée du syndicat mixte de gestion du PNR des Pyrénées Ariégeoises en charge de la révision de la charte du parc ;
- Les représentants de la DREAL Occitanie et de la DDT de l'Ariège participeront au comité technique en charge du suivi de l'élaboration de la charte et des documents techniques afférents ;
- Les services et établissements publics de l'État figurant dans la liste ci-après seront utilement associés aux séminaires et ateliers thématiques organisés par le syndicat mixte du PNR et seront consultés sur le projet de charte.

Mes services élaborent actuellement une note définissant les enjeux identifiés par l'État sur le territoire du parc. Cette note présentera les objectifs portés par l'État, destinés à nourrir le projet stratégique du territoire pour les quinze ans à venir, ainsi que la façon dont les politiques publiques de l'État peuvent y contribuer. Elle vous sera communiquée au plus tard le 1^{er} octobre 2021.

Je vous prie d'agréer, Madame la présidente, l'expression de ma considération la meilleure.

Étienne GUYOT



Madame Carole DELGA
Présidente du Conseil régional Occitanie
Hôtel de Région
22, boulevard Maréchal Juin
31 406 - TOULOUSE Cedex 9

Copie à : Madame la préfète de l'Ariège

Association des services de l'État et des établissements publics

Pour chaque thématique devant être abordée par le diagnostic et la charte tout au long de la procédure, les services et établissements publics listés dans le tableau suivant seront utilement associés aux séminaires et ateliers thématiques et seront consultés :

Thématiques	Services et Établissements Publics
Biodiversité, gestion des milieux naturels Agriculture	DREAL, DRAAF, DDT 09, DDETSPP 09, CRPF, ONF, DR OFB Commissariat à l'aménagement, au développement et à la protection des Pyrénées Conservatoire botanique national des Pyrénées et de Midi-Pyrénées
Lutte contre le changement climatique et énergies renouvelables	DREAL, DDT 09, ADEME
Gestion de l'eau	DREAL, DRAAF, DDT 09, Agence de l'eau Adour-Garonne DR OFB
Planification et aménagement du territoire	DDT 09
Paysages et patrimoine culturel	DRAC, Services territoriaux 09 de l'Architecture et du Patrimoine
Éducation à l'environnement, information du public	DREAL, DRAAF, Rectorat
Tourisme Développement économique	DDETSPP 09 (sport de nature) Commissariat à l'aménagement, au développement et à la protection des Pyrénées
Santé environnement	ARS, DREAL, DRAAF Conservatoire botanique national des Pyrénées et de Midi-Pyrénées
Coopération transfrontalière	Commissariat à l'aménagement, au développement et à la protection des Pyrénées DREAL

En ce qui concerne les autorités militaires, il conviendra par ailleurs de saisir le commandant de la zone Terre Sud en amont de l'avis intermédiaire sur le projet de charte.